68720 HOCHSTATT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
du 25 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, la presse et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents : Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire
MM. et MMES Guy LOCHER, 1er Adjoint, Guilaine WEISS, 2ème Adjointe, Jullianne BURTIN, 4ème Adjointe, Danièle BACH, Jean-Pierre BADER, Gilles BUIRETTE, Dominique FABBRO, Philippe MALASSINE, Bélinda MARCHAL, Véronique MULLER, Franck POUNOT, Aude SATRE, Bertrand TAULIAUT, Yann DILLMANN, Gaëlle MAT

Ont donné procuration :
MM. et MMES Françoise RITTELMEYER à Gaëlle MAT, Laëtitia SCHMITT à Monsieur le Maire, Mathieu HARTMANN à Guy LOCHER

Sont absents et excusés :
MM. et MMES Françoise RITTELMEYER, Laetitia SCHMITT, Mathieu HARTMANN

Est absents non-excusé :

Le Conseil Municipal désigne une secrétaire de séance : Véronique MULLER

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour

▶ ONF : vente sur pied de peupliers

Qui l'accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025**

2. **Urbanisme**
   - Permis de construire
   - Déclaration préalable
   - Déclarations d'intention d'aliéner

3. **Finances**
   - Fixation de la durée d'amortissement des travaux de la fibre optique
   - Fiscalité des taux : vote des taux pour 2025
   - Budget primitif 2025

4. **Projets d'investissements 2025 / travaux :**
   - Vidéoprotection aux écoles, aux 3 entrées du village, au dépôt communal / incendie : passage d'une solution radio en solution GFU fibre
   - Vidéoprotection aux abords de la mairie
   - Enfouissement des réseaux secs, travaux de voirie dans la rue des Vosges : contrat de maîtrise d'œuvre
   - Travaux sur l'éclairage public dans le cadre de la transition écologique (précision)
   - Création de deux points d'éclairage – Impasse des Roseaux

5. **Intercommunalité :** signature de la nouvelle convention territoriale globale à conclure avec la CAF

6. **Divers**
   - Remerciements
   - Intervention des Adjoints sur les activités en cours et à venir

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

N'appelant aucune observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 25 février 2025.

2. Urbanisme

2.1 Permis de construire

Trois demandes de permis de construire ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par la Société VD Services pour le compte de Monsieur Mathieu HARTMANN, domicilié 5, rue de la Montagne à HOCHSTATT, pour l'installation d'un carport avec couverture photovoltaïque sur le terrain cadastré section 18 – N° 173, N° 174, N° 176, N° 629, N° 626, N° 581 et N° 481.

- Déposée par Monsieur Muhammet BALCI, domicilié 37 rue de la Carrière à HOCHSTATT pour un projet :
  - ⇨ d'extension par la création d'une terrasse avec piscine
  - ⇨ de construction d'un garage sous la terrasse
  - ⇨ de modification de l'entrée de la maison

  sur le terrain situé section 18 – N° 693, N° 665, N° 667, N° 677, N° 673, N°695 et N° 697.

Un avis favorable a été émis pour ces deux demandes de permis de construire.

- Déposée par la SCI le Clos Saint Pierre, représentée par Monsieur Maxime LIDY, domicilié 5 rue du Clos Saint Pierre à HOCHSTATT, pour
  - ⇨ la transformation du garage existant en deux logements avec modification de façades, ajout de fenêtres de toit, création d'un escalier d'accès à l'étage et création de lucarne.
  - ⇨ la création de places de stationnements
  - ⇨ le ravalement de façades de la maison existante avec suppression de la porte de garage

  sur le terrain cadastré section 19 – N°602 et N° 604.

Un avis favorable a été émis sous condition de bien respecter le libre accès au ruisseau communal et de ne pas le recouvrir.

2.2 Déclaration préalable

Une déclaration préalable a été réceptionnée en mairie, à savoir :

- Déposée par la Société POWERSOLARIS pour le compte de Monsieur et Madame Lionel MAIKA, domiciliés 30, rue de Heimsbrunn à HOCHSTATT, pour la pose de 10 panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison d'habitation cadastrée section 07 – N° 395 et N°571.

Un avis favorable a été émis pour cette déclaration préalable.

2.3 Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de 2 déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien situé 10, rue Soland, cadastré section 01 – N° 85 et N° 86, propriété de la SAS NEW'LINE.
- Pour le bien situé 11, Grand'Rue, cadastré section 03 – N° 64, propriété de Monsieur Patrice FENNENBERGER.

La commune n'use pas de son droit de préemption pour ces opérations.

Préemption de parcelles dans le cadre de l'article L.331-22 du Code forestier

Conformément à l'article L.331-22 du Code forestier, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a fait valoir son droit de préemption / de préférence lors de la vente des parcelles désignées ci-dessous :

▶ section 8 n°139 – Auf dem Viehweg – 14 a 77 ca bois,

▶ section 12 n°42 – Sewelen – 35 a 02 ca bois

Aux prix et aux conditions fixés par le vendeur soit 2 400 €.

Entendu les motifs exposés par Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte de l'acquisition par voie de préemption des parcelles sises :
  ▶ section 8 n°139 – Auf dem Viehweg – 14 a 77 ca bois,
  ▶ section 12 n°42 – Sewelen – 35 a 02 ca bois
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

3. Finances

3.1 Fixation de la durée d'amortissement des travaux de la fibre optique

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées) doivent être amortis.

La commune devra verser pour la réalisation du réseau de fibre optique très haut début la somme de 60 000 € à la Communauté de Communes Sundgau.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Fixe la durée de cet amortissement à 1 (un) an,
- Autorise Monsieur le Maire à engager tout démarche nécessaire à l'application de cette décision.

3.2 Fixation des taux : vote des taux pour 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes foncières votés pour l'année 2024 :

- Taxe Foncière bâtie (TFB) 24, 49%
- Taxe Foncière non bâties (TFNB) 57, 81%
- Taxe d'habitation 13, 23 %

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et, propose de maintenir ces taux.

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière bâtie (TFB) 24, 49%
- Taxe Foncière non bâties (TFNB) 57, 81%
- Taxe d'habitation 13, 23 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3.3 Budget primitif 2025

Monsieur le Maire reprend les éléments constitutifs du budget primitif 2025, présenté en équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**1 656 646, 00 €**	**1 494 297, 00 €**
Recettes	**1 656 646, 00 €**	**1 494 297, 00 €**

Les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	CFU 2024	BP 2024 (y c. DM et virements)	Proposé au BP 2025
Recettes de fonctionnement - TOTAL	**1 724 114, 32 €**	**1 575 305, 00 €**	**1 656 646,00 €**
013 - Atténuations de charges	17 058, 39 €	10 000, 00 €	**10 000, 00 €**
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 585, 81 €	125 380, 00 €	**130 064, 00 €**
73 - Impôts et taxes	5 031, 26 €	5 031, 00 €	**5 031, 00 €**
731 – Fiscalité Locale	1 178 952, 74 €	1 117 354, 00 €	**1 178 561, 00 €**
74 – Dotations, subventions et participations	262 284, 88 €	258 313, 00 €	**264 964, 00 €**
75 – Autres produits de gestion courante	90 201, 24	59 227, 00 €	**68 026, 00 €**

Dépenses de fonctionnement - TOTAL	**1 137 420, 52 €**	**1 575 305, 00 €**	**1 656 646, 00 €**
011 - Charges à caractère général	446 322, 20 €	561 152, 00 €	**583 464, 00 €**
012 - Charges de personnel	452 183, 43 €	504 400, 00 €	**516 300, 00 €**
014 - Atténuations de produits	84 499, 00 €	84 999, 00 €	**84 763, 00 €**
65 - Autres charges de gestion courante	127 627, 92 €	128 506, 00 €	**129 755, 00 €**
66 - Charges financières	6 818, 80 €	13 200, 00 €	**7 700, 00 €**
67 – Charges Spécifiques	1 408, 39 €	2 000, 00 €	**2 000, 00 €**
68 – Dotations aux provisions	1 936, 63 €	1 936, 63 €	**3 000, 00 €**
023 - Virement à la section d'investissement (prévisionnel)	0, 00 €	**262 487, 22 €**	**253 039, 85 €**
042 – Opération d'ordre entre section	16 624, 15 €	16 624, 15 €	**76 624, 15 €**

Section d'investissement

Chapitre	CFU 2024	BP 2024 (y c. DM et virements)	Proposé au BP 2025
Recettes d'investissement - TOTAL	**984 662, 31 €**	**1 540 642, 00 €**	**1 494 297, 00 €**
001 – Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	**163 241, 60** €	163 241, 60 €	**307 614, 57 €**
021 - Virement de la section de fonctionnement (prévisionnel)	0, 00 €	**262 487, 22 €**	**253 039, 85 €**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	**563 932, 24** €	568 687, 79 €	**721 693, 43 €**
13 - Subventions d'investissement (hors op.)	**4 798, 00** €	25 760, 00 €	**39 737, 00 €**
13 – Subvention d'investissement (Prog. D'équip.)	**118 226, 32** €	236 221, 93 €	**87 588, 00 €**
16 – Emprunts et dettes assimilées	**117 840, 00** €	267 619, 31 €	**0, 00 €**
040 – Opérations d'ordre	**16 624, 15** €	16 624,15 €	**76 624, 15 €**
024 – Produits de cession	0, 00 €	0, 00 €	**8000, 00 €**

Dépenses d'investissement - TOTAL	**677 047, 74 €**	**1 540 642, 00 €**	**1 494 297, 00 €**
001 – Déficit d'investissement reporté	**0, 00 €**	**0, 00 €**	**0, 00 €**
010 – Dotations, fonds divers et réserves	**6 937, 44 €**	**6 937, 44 €**	**0, 00 €**
16 – Remb. Emprunts et dettes assimil.	68 894, 76 €	90 899, 31 €	**82 885, 00 €**
21 – Immobilisations corporelles	22 560, 00 €	54 960, 00 €	**52 156, 00 €**
21 - Opérations d'équipements	578 655, 54 €	1 387 845, 25	**1 359 256, 00**

En dépenses, les opérations avaient déjà été présentées de manière détaillée lors de la séance des commissions réunies du 10 mars 2025.

Le total des dépenses relatives aux opérations d'investissement s'élève à 1 359 256, 00 €.

Monsieur le Maire présente de manière détaillée les programmes d'investissement :

- **Opération 013 – Ecoles : 30 490 €**
  - ✓ Achat de mobilier pour les deux écoles,
  - ✓ Mission de maîtrise d'œuvre en prévision des travaux d'améliorations énergétiques,

- **Opération 014 – Mairie : 49 900 €**
  - ✓ Achat de matériel technique,
  - ✓ Achat d'un écran dynamique,
  - ✓ Achat d'un panneau d'affichage légal,
  - ✓ Réfection de l'ancienne cuisine et WC,
  - ✓ Achat d'un vestiaire,
  - ✓ Achat de matériel informatique.

- **Opération 016 – Voirie et réseaux : 1 035 186 €**
  - ✓ Travaux d'enfouissement des réseaux secs, réseaux humides dans la rue des Bergers et dans la rue des Acacias (RAR 2024),
  - ✓ Travaux d'aménagement de sécurité,
  - ✓ Travaux de déploiement des réseaux fibrés,
  - ✓ Création d'un groupe fermé d'utilisateur (GFU) qui permettra de gérer à distance le système de vidéoprotection,
  - ✓ Installation d'un coffret électrique – Rue de Zillisheim,
  - ✓ Travaux d'éclairage public (Rue Bellevue, rue de la Carrière),
  - ✓ Poursuite de la modernisation de l'éclairage public,
  - ✓ Eclairage Public : Impasse des Roseaux,
  - ✓ Travaux d'enfouissement des réseaux secs, réseaux eaux pluviales dans la rue des Vosges,
  - ✓ Travaux de voirie dans la rue de la Carrière,
  - ✓ Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du 2ème Zouave.

- **Opération 018 – Sapeurs-Pompiers : 142 640 €**
  - ✓ Achat de matériel conformément à leur demande,
  - ✓ Achat d'un fourgon pompe tonne léger (RAR 2024).

- **Opération 020 – bâtiments communaux : 2 500 €**
  - ✓ Achat et mise en place de serrures électronique.

- **Opération 022 – Réhabilitation de l'Eglise : 33 384 €**
  - ✓ Démolition du mur de soutènement et pose de murs en L.

- **Opération 023 – Autres constructions : 6 000 €**
  - ✓ Achat de mobilier / aménagement (salle des associations).

- **Opération 024 – Centre technique municipal : 20 310 €**
  - ✓ Installation d'une plateforme.

- **Opération 026 – Chemins ruraux et forestiers : 15 846 €**

✓ Réfection du chemin dit « Altegasse ».

- **Opération 027 – Place de jeux : 12 000 €**
  - ✓ Création d'un point d'eau,
  - ✓ Achat d'une table de pique-nique.

- **Opération 029 – Hôtel à hirondelles : 11 000 €**
  - ✓ Construction d'un hôtel à hirondelles.

Monsieur le Maire rappelle les crédits prévus hors opérations d'investissements :

- ✓ Travaux d'extension du système de vidéoprotection et travaux de génie civil s'y afférant, achat de terrain (52 156 €),
- ✓ Remboursement de l'emprunt, caution (82 885 €).

Les recettes d'investissement comprennent principalement les excédents de fonctionnement capitalisés (586 693, 80 €), l'autofinancement prévisionnel (253 039, 85 €) et le solde d'exécution de la section d'investissement (307 614, 57 €).
Le fonds de compensation de la TVA est estimé à 95 000 € et la taxe d'aménagement à 39 999, 63 €.

On y trouve également les subventions, avec notamment :

- ✓ **Opération 016 – Voies et Réseaux :**
  - TEA : éclairage public – Rue des Bergers / Rue des Acacias : 11 680 €
  - TEA : éclairage public (2025) : 6 590 €
  - CEA dans le cadre du Fonds Communal Alsace : 63 117 €

- ✓ **Opération 026 – Chemins Ruraux et Forestiers :**
  - DETR : 2 551 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et en avoir délibéré,
A 18 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 1 ABSTENTION,

- **VOTE** le Budget Primitif 2025.

4. Projets d'investissements 2025 / Travaux

4.1 Vidéoprotection aux écoles, aux 3 entrées du village, au dépôt communal / incendie : passage d'une solution radio en solution GFU fibre

Pour mémoire, lors de sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal avait approuvé l'extension du système de vidéoprotection en validant l'offre de la société SPARTE pour un montant HT de 45 800 €, initialement effectuée sur une solution en 4G (radio).

La commercialisation de la fibre optique ayant été annoncée pour 2025 par la Région Grand Est, le passage en solution GFU fibre économiquement plus avantageuse avait été décidé.

Considérant qu'il y avait lieu de sécuriser l'aire de jeux, les ateliers municipaux et le centre de première intervention (CPI), il avait été jugé opportun de réaliser les travaux en deux tranches :

Tranche 1 : Poste 1 Ateliers Municipaux / CPI / Aire de jeux en 2024, avec mise en place de l'enregistreur temporairement aux ateliers (montant HT 18 800 € soit 22 560 €TTC)

Tranche 2 : sécurisation des 3 entrées du village, travaux à réaliser en 2025. L'enregistreur sera à rapatrier à la mairie (montant HT 23 100 € soit 27 720 €TTC).

Il convient par ailleurs de réaliser des travaux pour la création d'un réseau fibre optique (GFU) spécifique à la vidéoprotection.

Ainsi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'offre établie par Rosace. Cette dernière se chiffre à 17 500 €HT soit 21 000 €TTC.

Ainsi, le plan prévisionnel se trouve modifié comme suit :

Extension d'un système de vidéoprotection	41 900 € HT
Création d'un réseau GFU	17 500 € HT
TVA (20%)	11 880 €
TOTAL	71 280 €TTC
Financement	
Fonds propres	**27 300 €**
Subvention Conseil Régional (**50**%)	**29 700 €**
ETAT, DETR (uniquement pour la vidéoprotection, notifiée)	**14 280 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 18 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 1 ABSTENTION,

- Approuve les opérations précitées ainsi que le plan prévisionnel de financement précité pour un montant HT de 59 400 €HT,
- Ordonne à Monsieur le Maire la transmission de ces éléments nouveaux au Conseil Régional et à la Préfecture, co-financeurs de l'opération,
- Précise que les crédits nécessaires à l'aboutissement de ce projet sont inscrits dans le budget primitif 2025 – section d'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

4.2 Vidéoprotection aux abords de la mairie

Toujours dans un cadre légal de sécurité, de prévention de la délinquance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'extension du système de vidéoprotection aux abords de la mairie.

Pour ce faire, il présente le devis sollicité auprès de SPARTE qui se chiffre à 5 530 €HT (soit 6 636 €TTC). Cette dernière comprend l'installation suivante :

- 1 caméra IP 8 MP IR60 M qui sera installée au carrefour Rue des Ecoles / Rue Traversière,
- 1 caméra IP 8 MP IR60 M qui sera installée à l'entrée de la mairie,
- 1 dôme 360° 4*5MP (20MP) qui sera installé sur le mur de la mairie côté parking.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A 18 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 1 ABSTENTION,

- Approuve l'extension du système de vidéoprotection à la mairie,
- Précise que les crédits nécessaires à l'aboutissement de cette opération sont inscrits dans le budget primitif 2025 – section d'investissement,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention complémentaire au Conseil Régional au titre du dispositif « Plan Régional de soutien des collectivités aux usages numériques ».
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

4.3 Enfouissement des réseaux secs, travaux de voirie dans la rue des Vosges : contrat de maîtrise d'œuvre

N'ayant pas été destinataire d'offre comparative, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajourner ce point et de le reporter à la prochaine séance du Conseil Municipal.

4.4 Travaux sur l'éclairage public dans le cadre de la transition écologique (précision)

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal a validé des travaux sur l'éclairage public dans le cadre de la transition écologique.

Monsieur le Maire précise que l'offre de l'entreprise Clemessy se chiffre à 16 478 €HT (soit 19 773, 60 €TTC) et non à 13 540 €HT (soit 16248 €TTC).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte de ce nouveau montant,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif 2025 – opération 016 – voirie et réseaux,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de contribution financière (notamment TEA) et les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

4.5 Création de deux points d'éclairage – Impasse des Roseaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante une offre établie par l'entreprise Clemessy concernant la création de deux points d'éclairage public dans l'Impasse des Roseaux.

Cette dernière se chiffre à 7 682 €HT (soit 9 218, 40 €TTC).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le devis de l'entreprise Clemessy portant sur la création de deux points d'éclairage dans l'Impasse des Roseaux, pour un montant de 7 682 €HT,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif 2025 – opération 016 – voirie et réseaux,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

5. Intercommunalité : signature de la nouvelle convention territoriale globale à conclure avec la CAF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévu sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA– CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur 3 axes et comporte 12 fiches actions :

Les 3 axes retenus sont :

- ***Axe 1** : **Se lier, se relier pour mieux relayer.***

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

- ***Axe 2** : **Renforcer les services aux familles sur le territoire***

Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

- ***Axe 3** : **Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ (Pôle éducation – enfance – jeunesse)***

Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été définies :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés
- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau
- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveurs des Ados
- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire
- Action 7 : Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours
- Action 8 : Soutenir les parents sundgauviens

Pour l'axe 3 :

- Action 9 : Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap, de maladie chronique, promouvoir les actions de prévention en santé
- Action 10: Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels
- Action 11 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
- Action 12 : Faire connaitre et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires
L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	**1 090 000,00 €**
Bonus Territoire	**765 000,00 €**
Chargés de Coopération	**74 400,00 €**

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (GTC)

6. ONF : vente sur pied de peupliers

Les services de l'ONF nous ont informés de l'opportunité de vendre sur pied un lot de peupliers marqués en 2023, mais dont l'exploitation a été reportée pour cause de contexte peu favorable.
Un prix de retrait de ce lot peut être fixé dès à présent, ou l'ONF peut être missionnée pour valoriser au mieux ce lot.
Dans ces conditions, les acheteurs transmettront leur offre à l'ONF, la proposition la mieux-disante sera retenue.
Le volume est estimé à 350 m³ (parcelle 18).
Les frais d'exploitation seront à la charge de l'acheteur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de missionner l'ONF pour mieux valoriser ce lot, les acheteurs potentiels pourront transmettre leur proposition à l'ONF, la proposition la mieux disante sera alors retenue.

7. Divers

7.1 Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇨ Madame Lucienne ETSCHMANN (90 ans)
- ⇨ Madame Marie Rose WOLF (80 ans)
  pour l'attention apportée à l'occasion de leur anniversaire.

- ⇨ Monsieur René LENGERT, Correspondant ASCL Section Échecs, pour le soutien financier et la mise à disposition d'une salle lors du 21ème Tournoi Blitz René GUERRE.

- ⇨ Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'opération Elsass Osterputz le 22 mars dernier.

7.2 Intervention du Maire et des Adjoints sur les activités en cours et à venir

7.2.1 Intervention de Monsieur le Maire

▶ *Lutte contre le Frelon asiatique* : le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante présente depuis 2023. Il se regroupe pour attaquer sa victime occasionnant de nombreuses piqures. Il faut limiter sa prolifération. Le groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) organise la lutte en s'appuyant sur des référents de terrain agissant chacun sur un territoire d'EPCI. Ceux-ci agissent sur l'information des populations et concrètement sur le repérage, le piégeage et élimination du frelon asiatique.

La CC Sundgau a décidé de soutenir cette lutte et sollicite ses communes membres pour la désignation d'un référent communal

Monsieur Franck POUNOT, conseiller municipal, s'est proposé pour assurer cette fonction et être désigné « référent communal » pour la lutte contre le frelon asiatique.

Monsieur le Maire a accepté cette candidature et le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

▶ Organisation d'une battue spéciale : dans le but de réduire les populations de sangliers occasionnant des dégâts, une battue spéciale sanglier sera organisée par nos chasseurs le dimanche6 avril 2025.

▶ La réunion publique d'informations concernant le lancement de la commercialisation de la fibre est organisée le 09 avril prochain. Les flyers s'y afférant ont été distribués par nos employés communaux.

▶ Une réunion travaux aura lieu le 22 avril prochain.

7.2.2 Intervention de Madame Guilaine WEISS, 2ème Adjointe

▶ Madame Guilaine WEISS présente les prévisions pour 2024 / 2025 (hors ULIS)

⇨ ***école élémentaire*** : l'effectif prévu est de 108 élèves (hors ULIS), avec une répartition par niveau comme suit :

- CP : 24 élèves
- CE1 : 24 élèves
- CE2 : 25 élèves
- CM1 : 12 élèves
- CM2 : 23 élèves

La fermeture de la 6ème classe a été actée.

⇨ ***école maternelle*** : l'effectif prévu est de 72 élèves

- PS : 25 élèves
- MS : 23 élèves
- GS : 24 élèves.

▶ Les activités destinées aux seniors suivent leur cours. L'atelier portant sur l'initiation à la tablette numérique va débuter le 1er avril prochain.

▶ La date du 12 octobre a été arrêtée pour le repas d'automne.

7.2.3 Intervention de Madame Jullianne BURTIN, 4ème Adjoint

▶ Le feuillet portant sur le budget paraîtra prochainement, s'en suivront des réunions de travail pour l'attribution des subventions aux associations.

7.2.4 Intervention de Monsieur Guy LOCHER, 1er Adjoint

▶ La contribution à la Brigade Verte augmentera cette année.

▶ Le 24 mai aura lieu la prochaine journée citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Le Maire, Matthieu HECKLEN	La Secrétaire, Véronique MULLER